Nations Unies A/C.2/68/9

Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 19 a) de l'ordre du jour
Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Lettre datée du 13 novembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, pour la porter à l'attention des États Membres, la déclaration de Yeosu sur le thème « Pour des côtes et des océans vivants », document final de l'exposition internationale de Yeosu 2012, tenue du 12 mai au 12 août 2012 à Yeosu, en République de Corée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 19 a) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Oh Joon**

13-56932 (F) 211113 211113

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de Yeosu sur le thème « Pour des côtes et des océans vivants »

(Adoptée le 12 août 2012 à Yeosu, République de Corée)

Sur le thème « Pour des côtes et des océans vivants », nous, organisateurs, pays participants, organisations internationales, institutions spécialisées et experts, réunis à l'exposition internationale Yeosu 2012, tenue du 12 mai au 12 août 2012 à Yeosu, en République de Corée, sous les auspices du Bureau international des expositions,

Concernant les objectifs visés dans les thèmes subsidiaires intitulés « Mise en valeur et protection du littoral », « Ressources et technologies nouvelles » et « Activités maritimes créatrices »,

Rappelant les principes énoncés dans la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972, la Déclaration de Nairobi du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement relative à l'état de l'environnement mondial (1982), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable (2002) et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil),

Prenant acte des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Code de conduite pour une pêche responsable, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et des autres conventions, accords et plans d'action multilatéraux importants relatifs aux océans et aux côtes,

Soulignant que les océans couvrent plus de 70 % de la surface du globe, sont indispensables à la vie, fournissent aliments et revenus à des milliards de personnes dont la subsistance dépend des écosystèmes marins, et relient les peuples, les marchés et les collectivités en une route de la soie servant à plus de 90 % du commerce mondial,

Conscients des pressions et menaces qui pèsent sur les océans, les fonds marins, les mers régionales, les côtes et les îles, telles que les pratiques de pêche intenables et l'exploitation abusive des ressources, la décharge de polluants et débris marins, la destruction de l'habitat, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, l'acidification des océans et les phénomènes, notamment extrêmes, des changements climatiques, la montée des mers et la fonte des glaciers polaires,

Comprenant que ces faits ont des ramifications mondiales et ne se limitent ni à un pays ni à une région et que des efforts internationaux de collaboration s'imposent pour réduire au maximum l'effet nuisible qu'a l'humanité sur les écosystèmes marins, et

Ayant débattu du rôle que jouent les océans dans la quête des objectifs écologiques, sociaux et économiques durables de la communauté mondiale grâce à une vision nouvelle de croissance verte née de la mer,

Déclarons ce qui suit :

1. L'océan est une partie primordiale de notre planète et un élément essentiel de la civilisation humaine. Nous préconisons donc de donner une impulsion mondiale à la prise de conscience par les gouvernements de la nécessité de mieux protéger le milieu marin et la mise des questions océaniques au sommet du programme politique mondial;

2. Nous invitons la communauté internationale à protéger et à favoriser les cultures maritimes afin de faire comprendre à tous les éléments de la société civile la nécessité de mieux gérer le milieu marin;

3. Nous invitons toutes les nations du monde à coopérer pour mettre fin aux pratiques illégales en mer, notamment la piraterie et les détournements, afin que les océans restent un réseau de transport sûr et efficace reliant la communauté mondiale;

4. Nous préconisons des efforts internationaux concertés pour entreprendre la gestion intégrée et écosystémique des ressources marines, notamment les stocks mondiaux de poissons, afin de les gérer de manière durable dans l'intérêt de toute l'humanité;

5. Nous invitons toute la communauté scientifique à faire mieux comprendre les océans grâce à des systèmes élargis d'observation en temps réel qui donneront promptement aux gestionnaires de ressources et aux décideurs des données fiables, permettant une riposte rapide aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles comme les tsunamis;

6. Étant donné l'épuisement progressif de nombreuses ressources terrestres et les inquiétudes, pour sa sécurité alimentaire, d'une population mondiale en expansion, nous voyons en l'océan un nouveau moteur de croissance économique durable. Nous invitons donc toutes les nations à investir davantage dans les technologies et les sciences de pointe et dans les industries novatrices qui utilisent les ressources marines et l'énergie renouvelable en respectant l'environnement pour la prospérité de toute l'humanité;

7. Nous préconisons d'accroître l'assistance aux nations en développement, notamment les petits États insulaires en développement, afin qu'elles puissent s'attaquer à leurs problèmes océaniques et utiliser durablement leurs ressources marines grâce à l'aide au développement et à l'investissement ainsi qu'aux projets de coopération internationale;

8. À cet égard, nous saluons le projet de Yeosu, qui vise à aider les nations en développement à renforcer leurs capacités face aux questions océaniques grâce à la formation professionnelle et au transfert de technologies, et qui est un legs important de l'exposition internationale Yeosu 2012;

9. Nous saluons aussi le lancement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du Pacte pour les océans, visant à mettre le système des Nations Unies mieux à même de coordonner son action pour exécuter ses mandats en la matière, afin de réaliser l'objectif que seront des « océans en bonne santé pour un monde prospère »;

10. Dans l'esprit de la présente Déclaration, destinée à donner au monde la vision neuve d'une croissance verte née de la mer, nous invitons tous les gouvernements et la société civile à œuvrer ensemble pour réaliser nos objectifs communs concernant les océans.